

LANSON-BCC
Société anonyme au capital de 71 099 100 €
Siège social : Allée du Vignoble - 51100 REIMS
389 391 434 RCS REIMS

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS
VISES A L'ARTICLE R. 225-83 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e).....

Demeurant

Adresse :.....

.....

CP :

VILLE :

PAYS :

Email :

Propriétaire (1)

Usufruitier(e) (1)

Nu(e)-propriétaire (1)

De.....action(s) de la société LANSON-BCC, société anonyme au capital de 71 099 100 €, dont le siège est Allée du Vignoble, 51100 REIMS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 389 391 434 RCS REIMS, détenue(s) sous la forme :

Nominative (1)

Au porteur (1)

Ainsi que l'atteste l'inscription de ces actions :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (1)
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (1) (**une attestation de participation établie par l'intermédiaire habilité teneur de compte constatant l'inscription des actions dans ce compte doit être jointe au formulaire**).

Demande l'envoi :

À l'adresse postale ci-dessus (1)

À l'adresse électronique ci-dessus (1)

Des documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, relatifs à **l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire** qui se tiendra **à huis clos, soit sans la participation physique des actionnaires**, au siège social de la société Champagne Lanson, 66 rue de Courlancy 51100 REIMS, le 29 avril 2021, à 10 heures et que je n'ai pas déjà reçus.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, j'ai pris note que les actionnaires sont vivement incités à privilégier, dans le cadre de leurs relations avec la Société, la transmission de tous leurs documents par voie électronique à l'adresse suivante : actionnaires@lansonbcc.com.

Je reconnais avoir la possibilité d'obtenir de la Société, par une demande unique que je me réserve de formuler, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées ultérieures.

(1) Rayer les mentions inutiles

Fait à

Le